

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2025-2026

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du CCSEHDAA
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 10 décembre 2025, à 19 heures 15

6. CONSULTATIONS

6.1. PRESENTATION DE MADAME NATHALIE PROVOST

6.1.2. Révision des territoires d'appartenance des écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré et Laurendeau-Dunton et création d'un nouveau territoire d'appartenance pour la Nouvelle école primaire LaSalle ainsi que les modifications aux actes d'établissement des écoles Sainte-Catherine-Labouré et du Petit-Collège

6.1.2.1. Résolution

(CCSÉHDAA/25-12/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA25/26-10-021 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 14 octobre 2025, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et des conseils d'établissement des écoles Sainte-Catherine-Labouré, du Petit-Collège et Laurendeau-Dunton, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les syndicats de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et des employés professionnels-les et de bureau section locale 579;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique édicte que l'école est établie par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement et le cycle ou la partie de cycle de l'ordre d'enseignement offert;

ATTENDU QUE l'article 78 (3) de la Loi sur l'instruction publique édicte que le conseil d'établissement doit être consulté sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le centre de services scolaire;

ATTENDU QUE les articles 79 et 193 (2) de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès des conseils d'établissement et du comité de parents; 2

ATTENDU QUE l'article 193 (1) de la Loi sur l'instruction publique édicte que le comité de parents doit être consulté sur la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE l'échéancier des travaux en cours de réalisation à l'école Sainte-Geneviève Sud prévoit une occupation de cette école pour la rentrée 2026;

ATTENDU QUE l'édifice Clément, renommé temporairement Nouvelle école primaire LaSalle, sera disponible pour la rentrée 2026;

ATTENDU QUE cet édifice est situé dans le territoire de l'école Sainte-Catherine-Labouré;

ATTENDU QU'il y a lieu de redécouper les territoires des écoles Sainte-Catherine-Labouré, du Petit-Collège et Laurendeau-Dunton afin de créer des milieux de vie optimaux pour les élèves;

ATTENDU QU'il est proposé de scolariser les élèves du préscolaire et du premier cycle à l'école Sainte-Catherine-Labouré et des deuxième et troisièmes cycles à l'école du Petit-Collège;

ATTENDU QUE les actes d'établissements de ces deux écoles doivent être modifiés afin de refléter les cycles de l'ordre d'enseignement offerts à chacune des écoles;

ATTENDU QUE des comités de travail constitués des directions des écoles, des membres du conseil d'établissement et des membres du personnel ont été mis en place afin de valider la présente proposition;

ATTENDU QU'il est également recommandé de consulter le Comité consultatif aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les syndicats de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et des employés et employés professionnels-les et de bureau section locale 579;

ATTENDU QUE ce qui est proposé respecte l'esprit des recommandations faites par les écoles du Petit-Collège et Sainte-Catherine-Labouré;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 15 octobre au 18 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du CCSEHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Médeiros et RÉSOLU à la majorité par les membres du CCSEHDAA d'adopter la révision des territoires d'appartenance des écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré et Laurendeau-Dunton et la création d'un nouveau territoire d'appartenance pour la Nouvelle école primaire LaSalle ainsi que les modifications aux actes d'établissement des

écoles Sainte-Catherine-Labouré et du Petit-Collège avec les recommandations suivantes :

- **QUE** les points de services SCOM et SLAN soient transférés à la nouvelle école primaire Lasalle;
- **QUE** des discussions interviennent parallèlement entre le CSSMB, l'arrondissement Lasalle de la ville de Montréal et le service de police de la ville de Montréal afin que soient sécurisés les segments routiers qui seront fréquentés par les élèves marcheurs des écoles primaires du Petit-Collège et Sainte-Catherine-Labouré, le tout afin d'assurer leur sécurité (On peut inclure les 4 écoles);
- **QUE** le transport scolaire soit partagé par les deux écoles tel que prévu dans la proposition ;
- **QU'UN** cheminement alternatif, jusqu'à la fin du primaire, soit prévu pour les élèves pour qui le programme IB ne conviendrait pas.

(Proposé par madame Isabelle Médeiros - Proposition adoptée à la majorité)

Copie conforme du projet de procès-verbal du 10 décembre 2025